



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021 A 20 H

Convocation : 19 Février 2021

Étaient présents : CORDIER Davy, DREZET Philippe, HENRIET Lionel, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier, ROLAND Fabien.

Absent excusé : JOUSSE Anthony.

Quorum : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : PERRIN Mathilde.

Ordre du jour :

- Travaux sylvicoles 2021,
- Destination des coupes 2021,
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public,
- Réclamation du Syndicat Pastoral,
- Réclamation de M. GUZZETTI Olivier,
- Réclamation de M. Mme ROLAND Etienne,
- Informations :
 - . Mise en place du périscolaire par le Syndicat de Pays de Montbenoit,
 - . Heures du Cantonnier intercommunal,
 - . Achat de parcelles boisées.

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX SYLVICOLES 2021 :

M. JOUILLE Jean-Marie, Adjoint, présente le programme de travaux élaboré par l'ONF qui est estimé à 5 445.90 € H.T.

Ces travaux consistent :

- Dégagement manuel de plantation : parcelles 10 - 5 - 6.
- Nettoiement de jeune peuplement : parcelle 6
- Travaux préalables à la régénération et plantation de douglas, parcelle 10

Après vote (9 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal,

ACCEPTE le programme de travaux pour une somme de 3 638.70 € H.T. Les travaux préalables à la régénération et plantation de douglas parcelle 10 sont ajournés.

AUTORISE le Maire à signer le programme de travaux sylvicoles et tout document s'y rapportant.

DESTINATION DES COUPES 2021 :

Sur proposition de l'ONF et après vote (9 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal fixe pour les chablis et les coupes de bois réglés de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

1. Vente aux adjudications générales :

Résineux : En prévente : parcelle 11

Contrat gros bois et feuillus de gré à gré : parcelle 9.

Escompte pour paiement comptant :

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes.

La Commune n'accepte pas l'escompte pour paiement comptant.

2. Vente de gré à gré :

Chablis : en prévente

La Commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

Produits de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : les feuillus de qualité chauffage et les lots résineux de volume ou de qualité non commercialisable aux adjudications générales.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure :

Pour toutes les coupes à vendre, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis qui seront présentés par l'ONF et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes ainsi que tout document s'y afférant.

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le premier Adjoint référent de la commission voirie présente le projet de convention réalisée pour la mise en place d'un service d'assistance et de conseils en éclairage public avec la mise à disposition d'un agent spécialisé, l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette AMO comprend les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic,
- Aide à la planification des actions d'amélioration suite au diagnostic,
- Aide à la rédaction des documents de consultation des prestataires,
- Aide à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Participation au suivi de la réalisation des prestations,
- Accompagnement pour la réception des travaux,
- Mise à jour du plan des installations

Le coût de la contribution financière est de 2 160.00 €

La mission confiée au SYDED débute à la réception de la convention et s'achève au solde financier de l'opération.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote 8 voix pour, 2 abstentions,

CONFIE au SYDED cette mission,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le SYDED.

RECLAMATION DU M. SYNDICAT PASTORAL :

Madame la Maire donne lecture du courrier du Syndicat Pastoral relatif aux effets conjoints de la crise sanitaire, de la sécheresse et de l'augmentation du prix du M3 d'eau sur leur activité.

Un courrier de réponse sera fait au Président du Syndicat Pastoral rappelant que d'après l'article 412-24 du Code rural relatif à la déduction du dégrèvement sécheresse sur les fermages, suite à la sécheresse de l'été 2020, celui-ci a été appliqué sur le fermage 2020. Rappellera également que l'augmentation du prix du M3 d'eau a été votée le 9 décembre 2019 par l'ancienne équipe municipale. Le Conseil Municipal est en phase avec cette décision et cette politique de gestion de l'eau.

DEMANDE DE M. GUAZZETTI OLIVIER :

Par courrier en date du 7 janvier 2021, M. GUAZZETTI demande la suppression d'un loyer sur la période de novembre 2020 à février 2021.

Une réponse lui sera faite stipulant qu'au vu des arriérés de paiement, la Commune ne souhaite accéder à sa demande.

RECLAMATION DE M. MME ROLAND ETIENNE :

- Demande de publication foncière de la servitude suite à la décision du Tribunal : information de la demande. La réflexion se poursuit.

- Demande de bornage du terrain : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau plan de bornage.

INFORMATIONS :**Mise en place de périscolaire par le Syndicat de Pays de Montbenoit :**

Présentation de mise en place du place du périscolaire, celui-ci sera opérationnel à la rentrée de septembre 2021.

Une information sera distribuée aux familles et sera également disponible sur le site internet de la Commune.

Heures du Cantonnier intercommunal :

Le Conseil a listé les différentes tâches à effectuer par le cantonnier durant l'année 2021. Cela représente 130 heures. Le listing des tâches a été transmis au Conseil Syndical chargé de la répartition entre chaque Commune du Syndicat.

Achat de parcelles boisées :

Une proposition de prix a été adressée au Notaire chargé de la succession de Madame FILET Marie-Thérèse pour l'achat de deux parcelles boisées, cadastrées section A N° 305 et A N° 354 d'une surface totale de 1 ha 45 a 28 ca pour un montant de 16 000 €.

Le Conseil Municipal s'est porté acquéreur des parcelles boisées, cadastrées section A 653 – 654 – 655 « Prés des Tours » d'une surface totale de 2 ha 51 a 95 ca pour une somme de 45 104 €.

La séance est levée à 23 h 20

La Maire,



Emma JACQUET PIERROULET